



Lycée Camille Guérin
33, rue de la Gibauderie
86000 POITIERS
SIRET : 198 600 355 000 12
Téléphone : 05 49 46 28 70
Télécopie Intendance : 05 49 38 32 60
Courriel : intendance-lcg@ac-poitiers.fr
Profil acheteur : www.mapa.aji-france.com

MISE EN CONCURRENCE SELON UNE PROCÉDURE ADAPTÉE POUR :

FOURNITURE DE MATERIEL PEDAGOGIQUE SCIENTIFIQUE

(article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics)

Lot 1: 13 microscopes

Lot 2: 14 sondes à oxygène et 14 transmetteurs correspondants à ces sondes

POUVOIR ADJUDICATEUR : Lycée Camille Guérin représenté par Monsieur le Proviseur

COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Agent Comptable du lycée Camille Guérin

CONTACT : Madame Annie Sauvaget , tél. 05 46 46 82 72

Courriel : intendance.lcg@ac-poitiers.fr

MAPA n°02/19

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1. Objet de la consultation

La présente consultation porte sur la fourniture de matériel scientifique au lycée Camille Guérin

1.2. Définition de la consultation

La liste des matériels faisant l'objet de cette consultation est limitative. Elle porte sur 2 lots distincts.

1.3. Décomposition en lots

La consultation comporte 2 lots. L'offre pourra porter indifféremment sur un ou deux lots.

1.4. Documents régissant la consultation

- Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Le présent règlement de consultation signé par le candidat en un seul original. L'original sera conservé par le lycée et fera seul foi ;
- Offre du candidat (selon modèle joint) comportant les quantités, les prix proposés et valant acte d'engagement établi en un seul original, dûment signé et paraphé à chaque page. L'original sera conservé par le lycée et fera seul foi ;
- Situation juridique du candidat (art. 6.3 à 6.4)
- L'annexe 1
- Les fiches techniques de tous les matériels.

ARTICLE 2 - OFFRES

2.1 Date limite de dépôt des offres

Les offres devront être parvenues au plus tard **le 21 juin 2019 à 12 heures**, par voie électronique, uniquement sur la plate forme dématérialisée du site **mapa.aji-france.com**, dans le profil acheteur du Lycée Camille Guérin.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, sur le même site, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

2.2 Délai de validité des offres et variantes

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres. Elles doivent être conformes au dossier de consultation sous peine d'exclusion. Les variantes ne sont pas autorisées. Si des variantes venaient à être proposées, elles ne seront pas étudiées.

2-3 Présentation des offres

Les offres remises devront être complètes, rédigées en langue française et exprimées en euros. La liste des pièces à produire est décrite à l'article 6 du présent règlement de consultation. En cas de réponse à plusieurs lots, un seul dossier de candidature et une proposition technique et financière par lots seront intégrés au dépôt des offres.

2-4 Remise des offres

Conformément à l'article 41-I du décret du 25 mars 2016, la transmission des candidatures et offres ne peut être effectuée que par voie électronique, via le profil acheteur du pouvoir adjudicateur :

www.mapa.aji-france.com

Il convient de se référer aux Conditions Générales d'Utilisation de la plateforme.

Les formats autorisés sont : .PDF, .DOC, .XLS

Conformément aux articles 41-III du décret du 25 mars 2016 et 2 de l'arrêté du 27 juillet 2018 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde, les soumissionnaires conservent la possibilité de transmettre, en parallèle à leur offre envoyée par voie électronique, une copie de sauvegarde sur un support physique électronique ou sur support papier.

Cette copie doit également parvenir dans le délai imparti pour la remise des offres.

L'enveloppe d'envoi doit, dans cette hypothèse, comporter la mention lisible « Copie de sauvegarde » ainsi que l'indication de l'objet du marché.

La copie de sauvegarde ne sera ouverte que dans les cas suivants :

- Si un programme informatique malveillant – virus – est détecté (la trace de cette malveillance sera conservée) ;
- Si la transmission par voie dématérialisée n'est pas parvenue dans les délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la copie de sauvegarde soit parvenue dans les délais.

Si la copie de sauvegarde n'est pas ouverte, elle sera détruite à l'issue de la procédure.

Si la copie de sauvegarde est ouverte, le pli électronique ne sera pas utilisé : la copie de sauvegarde se substituera au document initial.

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'il leur appartient :

- De prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les plis parviennent auprès du pouvoir adjudicateur dans le délai fixé par l'appel à candidatures ainsi que le présent règlement de consultation ;
- De tenir compte du délai de téléchargement lors de l'accès au guichet de dépôt du profil acheteur.

L'absence de signature électronique apposée sur les éléments transmis ne constitue pas en l'espèce, un motif d'irrégularité.

2.5 Négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de procéder, après analyse des offres, à une négociation écrite avec les candidats ayant remis une offre. Cependant, le pouvoir adjudicateur pourra juger, que compte-tenu de la qualité des offres, la négociation n'est pas nécessaire. Il est donc dans l'intérêt du candidat d'optimiser son offre initiale. L'opportunité de négocier sera évaluée lot par lot.

Elle sera effectuée par le biais du profil acheteur du Lycée Camille Guérin (www.mapa.aji-france.com) Il appartient donc aux candidats d'indiquer le point de contact désigné au sein de l'entreprise (nom et adresse mail valide) dans les éléments du dossier de candidature.

L'absence de réponse en cours de négociation ou à l'issue des négociations sera considérée comme un retrait du candidat de la procédure et son offre sera déclarée irrégulière. Ce cas d'irrégularité ne pourra faire l'objet d'une régularisation.

Le nombre de candidats admis à négocier est fixé à 3 (sous réserve d'un nombre suffisant de candidats). La négociation portera sur les éléments de l'offre ainsi que sur le prix.

Le pouvoir adjudicateur conserve néanmoins la possibilité d'attribuer les lots sur la base des offres initiales, sans négociation, si leur teneur le justifie, en application de l'article 27 al.2 du décret du 25 mars 2016.

En tout état de cause, le pouvoir adjudicateur peut décider de classer la consultation sans suite pour un motif d'intérêt général, à tout moment, conformément à l'article 98 du décret du 25 mars 2016.

ARTICLE 3 - PRIX ET RÈGLEMENT DES COMPTES

3.1. Forme des prix

L'offre fera apparaître pour chaque lot :

- le prix unitaire hors taxes du matériel
- le montant total HT et TTC pour chacun des lots

En cas d'erreur dans le calcul de l'offre, il sera tenu compte du prix unitaire hors taxes.

Les prix s'entendent marchandises rendues franco de port et d'emballage et sans frais annexes (facturation, frais administratifs...).

3.2. Modalités de règlement

Le fournisseur présentera une facture en deux exemplaires.

Le paiement des marchandises sera effectué par mandat administratif à 30 jours de réception de facture et par virement sur le compte du titulaire.

ARTICLE 4 - MODALITÉS D'EXÉCUTION

Les commandes seront passées au moyen d'un bon de commande qui sera adressé au fournisseur retenu avant la période prévue pour la livraison.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que les équipements listés dans le présent document devront impérativement être livrés et mis en service dans leur totalité ainsi que les éventuelles observations levées, au plus tard le **août 2019**.

ARTICLE 5 - CHOIX DU FOURNISSEUR

Les critères retenus pour le choix de l'offre la plus économiquement avantageuse sont pondérés comme suit :

Critères retenus :

- 1- Le prix : 60 %
- 2- la qualité des matériels au regard des caractéristiques techniques : 35 %
- 3- les modalités d'assistance client* : 5 %

* durée et modalités d'entretien, de maintenance, de garantie et précisions concernant notamment la disponibilité des pièces détachées en service après-vente à compter de la date de livraison.

ARTICLE 6 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par lui.

1 - Le présent règlement de consultation signé et daté par le candidat en un seul original.

2 - L'offre du candidat selon le modèle joint comportant les quantités, les prix proposés et valant acte d'engagement établi en un seul original, dûment signé et paraphé à chaque page, pour chacun des lots auxquels il soumissionne.

3 – La situation juridique du candidat

- Lettre de candidature (Formulaire DC1 ou équivalent)
- Une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (Formulaire DC1 ou équivalent)
- La copie du jugement dans l'hypothèse d'un redressement judiciaire,
- Les attestations d'assurance portant mention de l'étendue des garanties dont il est titulaire,
- Un extrait K Bis daté de moins de six mois ;

4 – Les capacités économiques et financières

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles (Formulaire DC2 ou équivalent) ;

Les imprimés DC1 et DC2 sont téléchargeables sur le site www.economie.gouv.fr et peuvent être remplacés par le DUME au format .xml (directement via choruspro sous le n° yknzhas2, ou par téléchargement sur le site : www.mapa.aji-france.com).

Toute pièce manquante au dossier ne sera pas réclamée et écartera d'office le candidat de la présente consultation.

5 - Un relevé d'identité bancaire mentionnant la raison sociale ainsi que les coordonnées du compte sur lequel le candidat souhaite que soit effectué le règlement.

ARTICLE 7 - SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Le candidat devra fournir au moment du dépôt des offres **les fiches techniques complètes des matériels proposés.**

ARTICLE 8 – ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

En cas de litige résultant de l'application des clauses du présent marché, le tribunal compétent est :

Tribunal administratif de Poitiers
15, rue de Blossac
86000 Poitiers
Téléphone : 05 49 60 79 19

ARTICLE 9 – ASSURANCE

Le titulaire doit contracter les assurances permettant de garantir sa responsabilité à l'égard du pouvoir adjudicateur et des tiers, victimes d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations.

Le titulaire doit justifier, dans un délai de quinze jours à compter de la notification du marché et avant tout début d'exécution de celui-ci, qu'il est titulaire de ces contrats d'assurances, au moyen d'une attestation établissant l'étendue de la responsabilité garantie.

ARTICLE 10 – SOUS-TRAITANCE

La sous-traitance est interdite dans le cadre du présent marché.

A Poitiers, le 20 mai 2019

Fait en un seul original,

Le Proviseur,

Nicolas MAZURIER

Vu et pris connaissance, le candidat

ANNEXE 1 : lot 1, CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES

11 + 1 Microscopes élèves :

- 11 microscopes binoculaires élèves, + 1 microscope trinoculaire
 - Tête binoculaire Siedentopf rotative sur 360°
 - Oculaires en verre minéral 10x avec champ de 22mm avec verrouillage par vis sur chaque tube oculaire
 - Ajustement dioptrique réglable sur les deux oculaires et réglage inter pupillaire
 - Tourelle objectifs à 4 positions au moins
 - Objectifs plans achromatiques 4x, 10x, avec 40x et 100x à contraste de phase
 - Platine à courroie (sans crémaillère)
 - Condenseur 5 positions (champ clair, fond noir, et phase)
 - Éclairage LED avec réglage d'intensité
 - Possibilité d'évolution du matériel pour de la polarisation.
 - Pour le modèle trinoculaire, sortie (séparateur de faisceau 100 : 0) avec adaptateur pour brancher une caméra numérique et un appareil photo full frame.

1 Microscope professeur :

- 1 Microscope de haute qualité optique
- Tête ergonomique trinoculaire
- Oculaires plans 10x avec champ supérieur à 25 mm
- Tourelle d'objectifs à 6 positions encodée (réglage de la lumière automatique)
- 6 objectifs de haute qualité optique 4x, 10x, 20x, 40x 60x avec possibilité ultérieure d'ajouter un objectif 1,25x et un objectif Semi-Apochromate 100x phase
- Platine mécanique à courroie sans frictions (pas de crémaillère) avec revêtement céramique
- Condenseur phase à 5 positions et possibilité de fond noir
- Éclairage puissant et réglable de Koehler, LED ou halogène équivalent à 100W
- Adaptateur pour montage d'une caméra numérique et d'un boîtier photo full frame

Fournir une fiche technique complète récapitulant les caractéristiques techniques des appareils proposés avec la réponse à l'appel d'offre.

Si la documentation est fournie sur support numérique, impression papier d'un exemplaire complet à la charge du fournisseur.

ANNEXE 1 : lot 2, CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES

- **14 SONDES À OXYGENE OPTIQUE**

Permet de mesurer la concentration de dioxygène dissous ou gazeux.

Doit être associée à un transmetteur pour sonde optique

- **14 TRANSMETTEURS pour sonde oxygène optique**

- **COMPATIBLE avec matériel EXAO existant : centrale SYSAM V6 et logiciel LATIS BIO**

Fournir une fiche technique complète récapitulant les caractéristiques techniques des appareils proposés avec la réponse à l'appel d'offre.

Si la documentation est fournie sur support numérique, impression papier d'un exemplaire complet à la charge du fournisseur.

ACTE D'ENGAGEMENT (Lot n° 1)

A. Identification de la personne morale de droit public qui passe le marché

Lycée Camille GUERIN
33, rue de la Gibauderie
86000 POITIERS
Tél. : 05.49.46.28.70
Fax : 05.49.38.32.60

Objet du marché	MATERIEL PEDAGOGIQUE SCIENTIFIQUE LOT N° 1
Nom, prénom, qualité du signataire du marché :	Mr le Proviseur
Désignation, adresse, téléphone du comptable assignataire	Mr l'Agent Comptable 33, rue de la Gibauderie 86000 POITIERS Tél. : 05.49.46.28.70 Fax : 05.49.38.32.60
Courriel	alain.peycli@ac-poitiers.fr

Le présent marché est passé en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016

B. Engagement du candidat

Nom, prénom et qualité du signataire	
Adresse professionnelle	
Téléphone	

Agissant au nom et pour le compte de	
Dont le siège social est à	
Immatriculée à l'INSEE sous le numéro	
N° SIRET	
Code APE	
N° inscription RCS	
Téléphone	
Télécopie	
Adresse courrier électronique	
Coordonnées bancaires (<u>joindre obligatoirement un RIB ou IBAN</u>)	

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte

agissant pour le compte de la société (*indiquer le nom, l'adresse*) :

Après avoir pris connaissance du cahier des charges concernant l'achat de **13 MICROSCOPES**

Je m'engage ou j'engage le groupement dont je suis mandataire, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à livrer le matériel demandé en tous points conformes à l'offre validée, et à exécuter les prestations demandées aux conditions et prix ci-dessous :

Montant de l'offre hors TVA	
Taux de TVA / montant de la TVA	
Montant TTC	

Joindre un descriptif détaillé

Responsable légal de l'entreprise :

NOM :

Prénom :

Signature

Fait à :

Le :

Cachet de l'entreprise

ACTE D'ENGAGEMENT (Lot n° 2)

A. Identification de la personne morale de droit public qui passe le marché

Lycée Camille GUERIN
33, rue de la Gibauderie
86000 POITIERS
Tél. : 05.49.46.28.70
Fax : 05.49.38.32.60

Objet du marché	MATERIEL PEDAGOGIQUE SCIENTIFIQUE LOT N° 2
Nom, prénom, qualité du signataire du marché :	Mr le Proviseur
Désignation, adresse, téléphone du comptable assignataire	Mr l'Agent Comptable 33, rue de la Gibauderie 86000 POITIERS Tél. : 05.49.46.28.70 Fax : 05.49.38.32.60
Courriel	alain.peycli@ac-poitiers.fr

Le présent marché est passé en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016

B. Engagement du candidat

Nom, prénom et qualité du signataire	
Adresse professionnelle	
Téléphone	

Agissant au nom et pour le compte de	
Dont le siège social est à	
Immatriculée à l'INSEE sous le numéro	
N° SIRET	
Code APE	
N° inscription RCS	
Téléphone	
Télécopie	
Adresse courrier électronique	
Coordonnées bancaires (<u>joindre obligatoirement un RIB ou IBAN</u>)	

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte

agissant pour le compte de la société (*indiquer le nom, l'adresse*) :

Après avoir pris connaissance du cahier des charges concernant l'achat de **14 SONDES À OXYGENE ET 14 TRANSMETTEURS CORRESPONDANT À CES SONDES**

Je m'engage ou j'engage le groupement dont je suis mandataire, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à livrer le matériel demandé en tous points conformes à l'offre validée, et à exécuter les prestations demandées aux conditions et prix ci-dessous :

Montant de l'offre hors TVA	
Taux de TVA / montant de la TVA	
Montant TTC	

Joindre un descriptif détaillé

Responsable légal de l'entreprise :

NOM :

Prénom :

Signature

Fait à :

Le :

Cachet de l'entreprise